

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR,
DE L'OUTRE-MER,
DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
ET DE L'IMMIGRATION

**Arrêté du 16 février 2012 portant nomination
à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse**

NOR : IOCA1208024A

Le ministre de l'intérieur, de l'outre-mer, des collectivités territoriales et de l'immigration,
Vu le code du sport, notamment ses articles R. 331-35 à R. 331-44;
Vu le décret n° 2006-621 du 6 juin 2009 relatif à certaines commissions administratives à caractère consultatif relevant du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales;
Vu les propositions des ministères concernés;
Vu les propositions de la Fédération française du sport automobile et de la Fédération française de motocyclisme;
Sur proposition du secrétaire général,

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse :

*Au titre du ministère de l'intérieur, de l'outre-mer,
des collectivités territoriales et de l'immigration*

Membres titulaires

M. Rémy CHARDON, préfet,

Mme Aude PLUMEAU, chef du bureau de la sécurité et de la réglementation routières à la direction de la modernisation et de l'action territoriale,

M. Patrick BAGUET, commandant sapeur-pompier à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise.

Membres suppléants

M. Jean-Louis LETONTURIER, adjoint au chef du bureau de la sécurité et de la réglementation routières à la direction de la modernisation et de l'action territoriale,

M. Jean-Marc CAIRO, chef de la section de la réglementation routière et épreuves sportives à la direction de la modernisation et de l'action territoriale,

M. Jean-Côme DAVID, capitaine sapeur-pompier à la direction générale de la sécurité civile et de la gestion de crise.

Au titre du ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement

Membres titulaires

M. Daniel BODIN, ingénieur des travaux publics de l'État en retraite,

M. Pierre SCHMELTZ, ingénieur de l'École nationale des travaux publics de l'État en retraite.

Membres suppléants

M. Yann DUMAREIX, adjoint au chef du bureau de la législation et de la réglementation à la délégation à la sécurité et à la circulation routières,

M. Pascal DUNIKOWSKI, chargé de mission deux-roues motorisés national à la délégation à la sécurité et à la circulation routières.

Au titre du ministère des sports

Membre titulaire

M. Denis ROUX, ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'État.

Membre suppléant

Mme Hélène FORTIN-CREMILLIAC, ingénieure de recherche et de formation.

Au titre de la Fédération française du sport automobile

Membre titulaire

M. Dominique ROGER.

Membre suppléant

M. Laurent HACHFI.

Au titre de la Fédération française de motocyclisme

Membre titulaire

M. Sébastien POIRIER.

Membre suppléant

M. Fernand DIEUDONNE.

Article 2

M. Rémy CHARDON, préfet, membre titulaire de la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse, est désigné président de ladite commission.

Article 3

Les nominations prononcées au titre du présent arrêté entrent en vigueur le 18 mars 2012.

Article 4

Le présent arrêté abroge l'arrêté modifié du 17 mars 2009 portant nomination à la Commission nationale d'examen des circuits de vitesse.

Article 5

Le directeur de la modernisation et de l'action territoriale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 16 février 2012.

Pour le ministre et par délégation :

Le préfet, secrétaire général,

M. BART